

Salaires : réchauffer la progression

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1985)**

Heft 788

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1017808>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

mation des «ménages OFIAMT» sert de base à l'établissement des coefficients de pondération des différents prix relevés. En clair: l'indice des prix est la résultante des étiquettes et factures, pondérées en fonction de l'importance de chaque article ou groupe dans le «panier des ménages». Inutile donc de procéder avec minutie d'un côté, si de l'autre on travaille dans l'approximation déformante.

La Commission de statistique conjoncturelle et sociale a enfin donné raison à ceux qui réclament une révision du système des teneurs de compte: «la commission partage les doutes émis à maintes reprises par l'opinion publique quant à la représentativité des enquêtes sur les budgets des ménages (...); il est nécessaire de procéder à un examen global du secteur «budgets des ménages» dans les délais les plus brefs» (*La Vie économique*, loc. cit.).

SPECIALISTES S'ABSTENIR

Si le rapport sur la plausibilité de l'indice ne devait aboutir qu'à ce résultat, ce serait déjà un succès formidable. Sur le plan de l'honnêteté des chiffres, et donc de leur crédibilité. Un indice, du coût de la vie plus que tout autre, doit pouvoir inspirer confiance aux partenaires sociaux et à l'ensemble de la population; faute de quoi on assiste à une multiplication des indices, comme en France où les chiffres de l'Institut national de statistique sont doublés — et contestés — par ceux des grandes centrales syndicales.

Dans sa forme actuelle, l'indice suisse des prix à la consommation ne mérite sans doute pas toute la confiance mise en lui, mais les partenaires sociaux le tolèrent, parce qu'ils seraient bien en peine d'en concevoir et surtout d'en calculer un meilleur. Et tout le monde se console en pensant que si le reflet donné de la réalité n'est pas trop fidèle, les mêmes

erreurs se reproduisent mois après mois, ce qui permet la comparaison d'une période à l'autre...

N'empêche qu'une révision fondamentale s'impose, et que l'affaire est trop importante pour être laissée aux spécialistes. Belle bataille en perspective.

SALAIRES

Réchauffer la progression

Question maintien du pouvoir d'achat, les salariés suisses n'ont pas été à la fête ces dernières années.

Progression à froid de la fiscalité et non-compensation du renchérissement conjuguées ont conduit à une baisse des salaires réels.

Evolution des salaires réels par catégorie de travailleurs (Variation en % par rapport à l'année précédente)

Catégorie de travailleurs	80	81	82	83	84	Salaires moyens 1984 en francs
Travailleurs ensemble	1,6	-1,0	0,8	2,3	-0,4	
Hommes	1,6	-1,0	0,9	2,3	-0,4	
Femmes	1,9	-0,7	0,5	2,3	-0,2	
Ouvriers, ensemble	1,7	-0,8	0,9	2,4	-0,4	
Ouvriers adultes	1,6	-0,9	1,0	2,5	-0,4	17.82/heure
— qualifiés	1,7	-0,9	0,8	2,3	-0,5	19.25/heure
— semi- et non qualifiés	1,5	-0,9	1,2	2,6	-0,4	16.65/heure
Ouvrières adultes	2,1	-0,5	0,2	2,3	-0,4	11.98/heure
Jeunes ouvriers	4,2	-0,9	1,1	2,6	1,1	11.49/heure
Jeunes ouvrières	2,0	1,9	-0,9	1,4	-1,9	8.77/heure
Employés, ensemble	1,6	-1,2	0,8	2,2	-0,2	
Employés masculins	1,5	-1,3	0,8	2,1	-0,3	4 473.—/mois
— catégorie 1 ¹	1,6	-1,4	0,6	2,2	-0,1	5 105.—/mois
— catégorie 2 ²	1,2	-1,1	0,9	1,9	-0,2	3 851.—/mois
— catégorie 3 ³	1,3	-1,0	1,1	2,4	-0,4	3 392.—/mois
Employés féminins	1,7	-0,8	0,8	2,3	-0,1	3 016.—/mois
— catégorie 1 ¹	1,9	-1,2	0,6	2,3	0,5	3 764.—/mois
— catégorie 2 ²	1,5	-0,7	0,6	2,3	-0,3	2 846.—/mois
— catégorie 3 ³	1,6	-0,4	2,1	2,7	0,2	2 555.—/mois

¹ employés qualifiés, travaillant de manière indépendante, justifiant d'un apprentissage ou d'études complètes (mandataires, comptables, chefs d'atelier, ...)

² employés justifiant d'un apprentissage ou de connaissances spéciales (dessinateurs, laborantins, ...)

³ employé tels que aides de bureau, magasiniers, commissionnaires, ... *La Vie économique*, juin 1985.

On se souvient encore du refus des banques d'accorder à leurs employés la pleine adaptation au coût de la vie. Non par manque de moyens, mais pour montrer l'exemple à l'ensemble des secteurs économiques.

Cet automne s'ouvrent les négociations salariales pour 1986. Les salariés tireront-ils cette fois leur épingle du jeu? On peut le penser au vu des résultats des entreprises en 1984 — profits en hausse de 30% pour les entreprises cotées en bourse — et en 1985.

Certes les moyennes ne rendent pas compte des différences de situation — banques, assurances, chimie, alimentation en forte progression, métallurgie, machines et construction en moins bonne posture; mais un peu partout la productivité est en hausse et les salariés peuvent espérer non seulement l'indexation

au renchérissement (probablement inférieur à 3%) mais encore une augmentation réelle. Cet espoir est particulièrement celui des femmes dont une récente enquête de l'OFIAMT montre que les salaires restent inférieurs d'un tiers à ceux de leurs collègues masculins. A ce chapitre le principe de l'égalité des droits ne vaut toujours... qu'en principe.